



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive

N° 01
13 Juillet 2018

Le Procès-Verbal de la Commission est consultable dans son intégralité sur Footclubs

- Organisation
 - o Procès-Verbaux
 - Commission Sportive

Article 37 des Règlements des compétitions du DFLA

Après échéance des délais de voies de recours, la Commission ordonne le retrait de point à l'équipe suivante de la saison 2017/2018 :

. La Montagne FC Seniors D4 Masculin groupe G 1 point de retrait au classement

Divers

. PV de la Commission Départementale de Discipline du 03.07.2018

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre St-Herblain Pépite 2 contre St-Etienne de Montluc1 Futsal D1 Masculin